

# MODELE A ADAPTER

## POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

### EXEMPLE DE DELIBERATION RELATANT L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(cf. article L. 1411-5 du C.G.C.T.)

---

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*)**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

- La liste «.....» présente :

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

- La liste «.....» présente ;

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants =.....

-Suffrages exprimés = .....

Ainsi répartis :

La liste « ..... » obtient.....voix

La liste « ..... » obtient.....voix

Quotient électoral =.....

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « ..... » obtient ....x.... sièges et la liste « ..... » ....y....sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes ..... , membres titulaires

MM. & Mmes ..... , membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*)

---

# MODELE A ADAPTER

## POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS

### EXEMPLE DE DELIBERATION RELATANT L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(cf. article L. 1411-5 du C.G.C.T.)

---

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*)**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

- La liste «.....» présente :

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

- La liste «.....» présente ;

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants =.....

-Suffrages exprimés = .....

Ainsi répartis :

La liste « ..... » obtient.....voix

La liste « ..... » obtient.....voix

Quotient électoral =.....

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « ..... » obtient ....x.... sièges et la liste « ..... » ....y....sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes ....., membres titulaires

MM. & Mmes ....., membres suppléants, pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la commune, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

---

# MODELE A ADAPTER

## POUR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

### EXEMPLE DE DELIBERATION RELATANT L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(cf. article L. 1411-5 du C.G.C.T.)

---

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent – le cas échéant)**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – le cas échéant).

- La liste «..... » présente :

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

- La liste «..... » présente ;

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants =.....

-Suffrages exprimés = .....

Ainsi répartis :

La liste « ..... » obtient.....voix

La liste « ..... » obtient.....voix

Quotient électoral =.....

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « ..... » obtient ....x.. sièges et la liste « ..... » ....y....sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes ....., membres titulaires

MM. & Mmes ....., membres suppléants, pour faire partie, avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la communauté de communes, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – le cas échéant).

---

# MODELE A ADAPTER

## POUR UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL

### EXEMPLE DE DELIBERATION RELATANT L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(cf. article L. 1411-5 du C.G.C.T.)

---

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*)**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

- La liste «..... » présente :

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

- La liste «..... » présente ;

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants =.....

-Suffrages exprimés = .....

Ainsi répartis :

La liste « ..... » obtient.....voix

La liste « ..... » obtient.....voix

Quotient électoral =.....

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « ..... » obtient ....x.. sièges et la liste « ..... » ....y....sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes ..... , membres titulaires

MM. & Mmes ..... , membres suppléants, pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le Syndicat, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

---

# MODELE A ADAPTER

## POUR UN SYNDICAT MIXTE

### EXEMPLE DE DELIBERATION RELATANT L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(cf. article L. 1411-5 du C.G.C.T.)

---

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*)**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

le comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

- La liste «..... » présente :

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

- La liste «..... » présente ;

MM. & Mmes....., membres titulaires

MM. & Mmes....., membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants =.....

-Suffrages exprimés = .....

Ainsi répartis :

La liste « ..... » obtient.....voix

La liste « ..... » obtient.....voix

Quotient électoral =.....

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « ..... » obtient ....x.. sièges et la liste « ..... » ....y....sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes ..... , membres titulaires

MM. & Mmes ..... , membres suppléants, pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le syndicat mixte, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – *le cas échéant*).

---